

## Maraudage de mes sous-traitants

Par justicière, le 27/05/2009 à 19:54

## Bonjour,

Je représente une compagnie incorporée qui offre les services de sous-traitants à mes clients. Un de ces derniers vient d'essayer de convaincre ma sous-traitante à abandonner son contrat avec moi pour devenir employée directement du client et offrir les mêmes services stipulés actuellement dans le contrat que ma firme a avec ce client.

Est-ce légal, est-ce correcte et sinon quels sont mes recours ?

Merci.

Par frog, le 27/05/2009 à 19:58

Tout dépend de ce qui est marqué dans le contrat qui lie ta société et ton client.

Par justicière, le 27/05/2009 à 20:03

Mon clien est le gouvernement et le contrat nous liant ne dit rien à ce sujet.